

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclair.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin 2024 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 31 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mr H. DIGAS, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, J.C. FRERY,
G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, E. COILLARD, I. ROCCATI-BOSCH,
M. DYBOWSKY, C. ARSAC

MEMBRES EXCUSES : Mrs M. DURDILLY, Ch. BEL, T. ROCHET, T. CANAL,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme C. CABOUX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil Municipal que :

- * Monsieur T. ROCHET a donné pouvoir à Madame S. JACQUET,
- * Madame C. ARSAC aura du retard.

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 30 avril dernier. Il fait remarquer qu'une erreur de rédaction a été commise lors de la demande d'aide au Département pour l'aménagement de la Route de Feurs. Certes le montant des travaux restants hors prise en charge de la bande de roulement est de 96 700 €uros mais l'aide ne peut être que de 50 % et non de la totalité, la commune devant participer à la même hauteur. Une modification de cette délibération dans ce sens est prévue à l'ordre du jour. Les conseillers approuvent le procès-verbal du 30 avril 2024 en tenant compte de cette erreur qui est rectifiée.

NUMERO	OBJET	DECISION
N° 29 / 2024	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	Approuvé à l'unanimité
N° 30 / 2024	Tarification service périscolaire	Approuvé à l'unanimité
N° 31 / 2024	Tarification mercredi loisirs	Approuvé à l'unanimité
N° 32 / 2024	Tarification Centre de loisirs	Approuvé à l'unanimité
N° 33 / 2024	Convention de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie	Approuvé à l'unanimité
N° 34 / 2024	Appel à projets : aménagement RD 38 Modification de la délibération n° 28 / 2024 en date du 30 avril 2024	Approuvé à l'unanimité
N° 35 / 2024	Cession Impasse des Feuilletts	Approuvé à l'unanimité
N° 36 / 2024	Achat guirlandes voirie	Approuvé à l'unanimité
N° 37 / 2024	Remboursement location salle des fêtes	Approuvé à l'unanimité
N° 38 / 2024	Centre de loisirs : tarif mini camps	10 pour, 1 abstention

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
C. CABOUX

